

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-02

Objet : Projet METTIS - Evolution du système de régulation des feux de signalisation lumineuse du trafic de la Ville de Metz

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

Par délibération du 15 décembre 2008, Metz Métropole a décidé la réalisation du projet METTIS, reconnu d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 mai 2010.

Ce projet prévoit la création d'un site propre dédié aux lignes de bus à Haut Niveau de Service sur un parcours allant de Woippy au CHR de Mercy.

La priorité absolue aux feux avec une détection et une signalisation spécifiques garantiront les temps de parcours (la vitesse moyenne de 20 km/h et la fréquence).

A cet effet, Metz-Métropole a réalisé les études préalables de simulation dynamique et passé les marchés nécessaires, dans le cadre du projet METTIS, à la mise en œuvre de la Signalisation Lumineuse de Trafic (S.L.T.) sur tout le tracé du BHNS et ses abords dans une logique de reconstitution des fonctionnalités.

En raison de ces travaux très spécifiques et compte tenu du fait que le système centralisé de gestion des feux tricolores est géré actuellement par la Ville de Metz, il est apparu opportun de laisser au PC Régulation du Trafic la mise en œuvre des études d'exécution et le suivi des travaux pour la partie régulation qui porte sur 92 carrefours modifiés ou créés. Ces travaux ont pour objet à la fois d'assurer la fluidité de METTIS tout en garantissant une optimisation de la sécurité et une bonne gestion des circulations routières, piétonnes et cycles. Etant liés à la réalisation de METTIS, Metz Métropole prendra en charge les travaux résultant directement de la mise en place d'une priorité absolue du BHNS dont le montant est estimé à 2.832.646 € HT.

De plus, ces travaux sont aussi l'occasion de modifier d'autres carrefours (Place Mazelle et Boulevard du Pontiffroy) qui participent indirectement à la priorité METTIS et une meilleure gestion d'ensemble des carrefours à feux ceinturant Metz. Ces travaux seront supportés par la Ville de Metz et sont estimés à 10.080 € HT.

Il est proposé, dès lors, de conclure une convention financière avec Metz Métropole de prise en charge des dépenses liées à la mise en place d'un dispositif de régulation des feux de signalisation tricolore donnant la priorité absolue à METTIS et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière dont le projet est joint en annexe.

Il est également proposé de passer les marchés publics correspondants tant pour la partie régulation des feux concernant la priorité absolue METTIS que pour les autres carrefours concernés par une meilleure régulation de la circulation autour de Metz. Les marchés concernés sont :

- Marché négocié GERTRUDE « Régulation du Trafic en temps réel – mise en application du brevet n° FR 2852724 sur la priorité absolue »
- Marché équipement détections de régulation et de priorité bus
- Marché boucles de détection de régulation et de priorité bus
- Marché Génie civil pour boucles de détection

A terme, cette activité de régulation des feux pourrait être transférée à Metz Métropole, compte tenu de l'importance prise par les infrastructures de TCSP dans la gestion globale du trafic.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le projet de convention financière entre la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour l'adaptation d'équipements de la Ville liés à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service METTIS,

CONSIDERANT que la réalisation du projet METTIS nécessite que des travaux très spécifiques sur le système centralisé de gestion des feux tricolores géré actuellement par la Ville de Metz soient réalisés, afin d'assurer la priorité absolue des lignes BHNS, la fluidité de METTIS, tout en garantissant une optimisation de la sécurité et une bonne gestion des circulations routières, piétonnes et cycles.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ACCEPTER le principe d'une prise en charge par Metz Métropole des travaux portant sur une adaptation du système centralisé de gestion des feux tricolores pour le passage prioritaire de METTIS ;
- D'AUTORISER en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière pour l'adaptation d'équipements de la Ville liés à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service METTIS ;

- D'AUTORISER les travaux portant sur la régulation des feux de la Place Mazelle et de l'intersection Boulevard du Pontiffroy/avenue de Blida intégrant également une modification des circulations sur le carrefour ;

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes sur l'exercice 2012 ;

PRECISE que pour les carrefours modifiés de la Place Mazelle et du Boulevard du Pontiffroy les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Jacques TRON
Adjoint au Maire

Service à l'origine de la DCM : Signalisation et Régulation Trafic

Commissions : Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 1.4

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47

Absents : 8

Dont excusés : 7

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE